

Nous ne pouvons que mettre en garde le public contre ces pratiques douteuses et par ailleurs inutiles. La Direction générale Personnes handicapées tient à rappeler qu'elle est un Service public au service du public! En tant que tel l'information et l'aide qu'elle fournit sont gratuites.

Le Centre de contact ainsi que des permanences sociales (organisées dans tout le pays) permettent d'obtenir toute l'information et l'aide nécessaires pour faciliter les démarches administratives:

### **CENTRE DE CONTACT**

Tél : 02/507.87.99

Fax : 02/509.81.85

Mail : [HandiF@minsoc.fed.be](mailto:HandiF@minsoc.fed.be)

Adresse : SPF Sécurité sociale

Direction générale Personnes handicapées  
rue de la Vierge Noire, 3C, 1000 Bruxelles

### **SERVICE SOCIAL**

Les assistants sociaux de la Direction générale Personnes handicapées aident les visiteurs dans leurs démarches administratives.

Des permanences d'accueil sont organisées dans les locaux du SPF Sécurité sociale, rue de la Vierge Noire, 3C à 1000 Bruxelles, du lundi au vendredi, de 9h à 11h30.

Tél : 02/509.84.50 ou 02/509.85.04 (permanence de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30)

Fax : 02/509.84.86

Mail : [HandiF@minsoc.fed.be](mailto:HandiF@minsoc.fed.be)

Enfin, il est également possible d'obtenir de l'information et de l'aide notamment auprès des services sociaux des administrations communales, des différentes caisses de mutuelle et des associations représentatives des personnes handicapées.